

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 501^e séance tenue le 27 octobre 2008, à 14 heures 20,
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert, la vice-rectrice—Relations internationales : Mme Mireille Mathieu; les doyens : M. Gérard Boismenu M. Jacques Boucher, M. Jean Marc Boudrias, M. Giovanni de Paoli, M. Jean Duhaime, M. Michel D. Laurier, M. Gilles Lavigne, M. Jean Sirois, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Georges Adamczyk, M. Paul Arminjon, M. Karim Benyekhlef, Mme Michèle Brochu, Mme Thérèse Cabana, Mme Christina Cameron, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, Mme Christine Colin, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, Mme Claire Durand, M. Alan K. Goff, Mme Josée Harel, Mme Marianne Kempeneers, Mme Diane Labrèche, M. Germain Lacasse, Mme Marie Lacroix, M. Raymond Lalande, M. Yves Langelier, Mme Hélène Lebel, M. Guy Lemay, M. François Lespérance, M. Denis Monière, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, Mme Joane Parent, Mme Lucie Parent, M. Jean-Victor Patenaude, Mme Louise Poirier, M. Jacques Rouillard, M. Michel Seymour, M. Pierre Trudel, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Françoise Fillion, Mme Frédérique Gardye, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Richard J. Paradis, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux; les représentants des étudiants : M. Louis-François Brodeur, M. Nicolas Descroix, M. Francis Hogue, M. Pascal Lamblin, M. Robert Martin, M. Walid Romani, M. Mountagha Sow; des représentants du personnel : Mme Margarete Lapointe, M. Stephan Meloche, M. Mario Roy; les membres désignés par le Conseil : M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; un représentant des cadres et professionnels : Mme Christine Léonard; les observateurs : M. Philippe Beauregard, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, M. Matthew Nowakowski, M. Jacques Pelletier, Mme Ghilaine Roquet.

ABSENTS : Le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Renée Béland, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Pierre Bousquet, M. Jacques Gresset, M. Serge Montplaisir, Mme Fahima Nekka, M. Raymond Perrin, M. Jean Portugais, M. Samir Saul, M. Richard Silbert, les représentants du personnel enseignant : Mme Isabelle Jordi, M. Francis Lagacé, M. Charles Overy; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu, M. Jean Koclas; les observateurs : Mme Josée Bourguignon, Mme Hélène David, M. Éric Filteau, M. Luc Granger, Mme Rachel Houle.

EXCUSÉS : les doyens : Mme Louise Béliveau, Mme Francine Girard, M. Pierre Moreau, M. Jean-Lucien Rouleau; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; une représentante des étudiants : Mme Yvonne Ellis; les représentants du corps professoral : M. Milton Campos, M. Manuel Crespo, Mme Sophie Cuvelliez, M. Laurence McFalls, M. François Prince; des représentants du personnel enseignant : Mme Dominique Serrano.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Denis Monière (en remplacement de M. Serge Larochelle)
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

Nomination à l'Assemblée universitaire

Le recteur informe l'Assemblée que le Conseil a donné suite à la recommandation de l'Assemblée et a nommé M. Jacques Gresset membre de l'Assemblée universitaire.

Président des délibérations pour la 501^e séance

Le recteur informe l'Assemblée que M. Serge Larochelle étant dans l'impossibilité d'être présent à cette 501^e séance en raison d'un engagement pris antérieurement à sa nomination comme président des délibérations de l'Assemblée, il a demandé à M. Denis Monière d'agir comme président des délibérations pour cette séance.

Par ailleurs, le recteur signale qu'il a pris acte de l'avis du Comité de nomination de l'Assemblée sur la nomination, par le recteur, de M. Serge Larochelle au poste de président des délibérations de l'Assemblée universitaire. Les membres ont reçu l'avis afférent du Comité de nomination (AU-501-9.1).

Avis de décès

Père Léonce Hamelin

Le recteur invite doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions, M. Jean Duhaime, à présenter un hommage à la mémoire du Père Léonce Hamelin, professeur retraité de la Faculté de théologie et de sciences des religions, décédé le 19 septembre dernier.

Le Père Léonce Hamelin, professeur retraité de l'Université de Montréal, est décédé paisiblement le 19 septembre 2008 à l'âge de 87 ans. Détenteur d'un Baccalauréat ès arts de l'Université Laval (1945) et d'un doctorat en théologie de l'Athénée Pontificale St-Antoine de Rome (1954), le professeur Hamelin a commencé sa carrière d'enseignant au Studium franciscain de théologie en 1951. Lors de l'intégration académique et administrative de la Faculté de théologie au campus de l'Université de Montréal en 1967, les étudiants et quelques professeurs du Studium franciscain, dont le Père Hamelin, se sont joints à la Faculté. Le Professeur Hamelin y a enseigné la théologie morale et sacramentaire jusqu'à l'automne 1980. Il a été également secrétaire de la Faculté en 1968-1969 et de 1974 à 1977. Il a été membre actif de la Société canadienne de théologie, de la Société internationale pour l'étude médiévale et de la Medieval Academy of America. Il a aussi fait partie du comité de rédaction de la revue internationale *Concilium* (section morale). Il a laissé le souvenir d'un professeur très apprécié pour sa compétence, sa rigueur, son dévouement et son sens de l'humour. Un accident cérébral l'ayant contraint à prendre une retraite prématurée au début de l'année 1981, il a cependant continué à s'intéresser aux activités de la Faculté et de l'Université, dont il était tenu au courant par les visites régulières de ses collègues les professeurs Richard Bergeron et Jean-Claude Petit. Je remercie ces derniers de leur fidèle amitié pour le professeur Léonce Hamelin durant toutes ces années et je me fais le porte-parole de la direction et du personnel de la Faculté pour exprimer à la famille et aux confrères en religion du Père Hamelin nos plus sincères condoléances.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille du Père Léonce Hamelin, professeur retraité de la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université.

Dr Roland Brousseau

Le recteur invite la vice-doyenne de la Faculté de médecine, Mme Christine Colin, à présenter un hommage à la mémoire du Dr Roland Brousseau, professeur associé au Département de microbiologie et immunologie de la Faculté de médecine, décédé le 25 mai dernier.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de notre collègue le Dr Roland Brousseau le 25 mai dernier. Le Dr Brousseau œuvrait à l'Institut de recherche en biotechnologie comme chef de groupe et était professeur associé au département de microbiologie et immunologie depuis 1986. Il aura formé de nombreux étudiants gradués dans notre programme, et aura toujours été extrêmement disponible pour l'enseignement. Encore deux semaines avant sa disparition, il participait, comme à son habitude à la plus récente retraite du Département de microbiologie et immunologie, bien que son titre académique ne l'exigeait pas réellement.

D'une grande compétence et une personne ressource toujours appréciée, il avait obtenu son doctorat à l'Université Harvard travaillant alors sur la chimie de l'ADN. Il avait cette connaissance profonde de cette molécule complexe que beaucoup manipulent sans toujours en maîtriser les plus fins détails. Le Dr Brousseau détenait ce savoir si précieux, et qui se perd et disparaît avec lui.

Doté d'un excellent sens critique, le Dr Brousseau était de surcroît un être charmant à côtoyer et c'était un réel plaisir de collaborer avec lui. Nous sommes nombreux à avoir remarqué au fil des ans qu'il était excessivement sensible à toute forme d'injustice. Il ne craignait pas de décrier les iniquités, et n'hésitait pas à s'impliquer pour tenter de corriger différentes situations.

Nous nous souviendrons de l'intelligence vive du Dr Brousseau, de sa gentillesse, de sa droiture et finalement, de sa grande humanité.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille du Dr Roland Brousseau, professeur associé au Département de microbiologie et immunologie de la Faculté de médecine de l'Université.

Dr Roger Leduc

Le recteur invite la vice-doyenne de la Faculté de médecine, Mme Christine Colin, à présenter un hommage à la mémoire du Dr Roger Leduc, professeur adjoint de clinique au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine, décédé le 2 juillet dernier.

Dr Roger Leduc est décédé le 2 juillet 2008 à l'âge de 64 ans. Il a eu une vie bien remplie, à l'image de l'homme. Après avoir fait son cours de médecine à l'Université Laval, il s'orientera vers la psychiatrie en 1969. Grand voyageur, il débutera sa résidence à l'Université Laval, la poursuivra à l'Université McGill et la terminera à l'Université de Montréal. Enfin, il fera un *fellowship* en thérapie familiale et conjugale d'une durée de 3 ans.

Il commencera sa pratique comme consultant en Abitibi et c'est en 1973 qu'il débutera sa carrière de psychiatre au Pavillon Albert-Prévost aux soins intensifs. Il passera toute sa carrière dans ce centre hospitalier qu'il aimait beaucoup. Il a occupé une multitude de tâches cliniques, administratives, d'enseignement et de recherches. Il a été nommé en 1982 professeur adjoint de clinique, statut qu'il a gardé tout au long de sa carrière.

Ses champs d'intérêts furent multiples tout au long de sa vie, mais deux thèmes sont dominants : d'un côté, la psychothérapie et son enseignement, de l'autre, le traitement des patients souffrant de pathologies psychiatriques chroniques et résistantes; une clientèle lourde et difficile, qu'il adorait.

Reconnu par ses pairs comme un psychiatre engagé, rigoureux, respectueux, mais aussi jovial et blagueur, il a vécu une vie très colorée. Grand voyageur, amateur de vin, golfeur et skieur, il réussissait toujours à trouver du temps pour ses activités familiales et pour maintenir une bonne santé mentale.

Nous sommes peinés de perdre ce confrère, ce grand clinicien, mais nous garderons de lui et pour toujours, l'image d'un homme heureux et en paix.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille du Dr Roger Leduc, professeur adjoint de clinique au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine de l'Université.

Désignation de scrutateurs en vue d'une élection et de nominations (points 7 et 9 de l'ordre du jour)

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire désigne Mme Mireille Beaudet et M. Alain Lacombe, du Secrétariat général, comme scrutateurs pour cette séance.

Le président des délibérations invite la porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. La secrétaire générale présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, déterminé en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/501^e/706. Il est précisé que la présentation du point 10 a été fixée au plus tard à 15 heures 30.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 499^e séance tenue le 29 septembre 2008
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Nomination (élection) d'un membre au Conseil de l'Université
8. Recommandation au Conseil en vue de la nomination d'un membre à la Commission des études
9. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire
 - 9.1 Avis du Comité sur la nomination du président des délibérations de l'Assemblée universitaire
 - 9.2 Recommandations du Comité en vue de la nomination de membres à des comités de l'Assemblée universitaire
 - 9.2.1 Comité des différends : nomination de deux membres, d'un membre suppléant au président et d'un membre suppléant aux autres membres
 - 9.2.2 Comité d'appel des différends : nomination de deux membres et de quatre membres suppléants
 - 9.2.3 Comité de l'ordre du jour : nomination de quatre membres
 - 9.2.4 Comité de la recherche : nomination d'un président, de deux membres professeurs et de d'un membre étudiant
 - 9.2.5 Comité des règlements : nomination d'un membre
 - 9.2.6 Comité du statut du corps professoral : nomination d'un membre
 - 9.2.7 Comité du budget de l'Assemblée universitaire : nomination d'un membre d'office de l'Assemblée et d'un membre élu
 - 9.2.8 Comité de la planification : nomination de deux membres
10. Comité de la planification
 - Plan directeur des espaces (suite)
11. Comité de l'ordre du jour
 - Absentéisme aux séances de l'Assemblée
 - Recommandation du Comité en vue de la modification de l'article 19.02 des statuts et de l'article 18 du *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire*

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

12. Répartition géographique et distribution interuniversitaire de l'offre de formation dans la région métropolitaine
13. Rapport sur la situation de l'École de santé publique—ESPUM
14. Proposition sur un mandat à confier au Comité du statut du corps professoral sur des recommandations relatives aux professeurs invités et aux chercheurs invités
15. Prochaine séance
16. Clôture de la séance

AU-501-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 499^e SÉANCE

AU-501-2

La secrétaire générale fait part d'une demande de modification au procès-verbal mentionné. À la page 13, au quatrième paragraphe, à la quatrième ligne, remplacer « directeur du développement » par « directeur de campagne pour la prochaine grande campagne de financement ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 499^e séance tenue le 29 septembre 2008, tel que modifié.

AU-501-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-501-3

La secrétaire générale donne la parole au vice-recteur exécutif.

Relativement à une question de M. Laurence McFalls sur la disponibilité de supports à vélos sur le campus, le vice-recteur exécutif présente les éléments d'information suivants. En 2006-2007, 21 supports de 6 unités et représentant 126 places ont été installées; en 2007-2008, 6 supports de 6 unités et représentant 36 places ont été installées. Pour l'année 2008-2009, l'Université, en coordination avec la FAÉCUM, prévoit ajouter 176 places, et prévoit également poursuivre l'ajout de places en 2009-2010. Comparativement, sur le campus, l'Université dispose de 978 places (incluant les places ajoutées en 2006-2007 et en 2007-2008); l'École HEC Montréal dispose de 75 places; l'École Polytechnique dispose de 60 places et la Ville de Montréal dispose de 9 places. Ainsi, un total approximatif de 1 200 places est disponible sur le campus. Par ailleurs, l'Université a signalé son intérêt à la Ville de Montréal de participer à la deuxième phase du projet relatif au développement d'un réseau de vélos en libre-service (Bixi).

Relativement à une question présentée par M. Louis Dumont sur des modifications à la fréquence des travaux d'entretien ménager, le vice-recteur exécutif explique que pour cette année, sur une période de huit mois, une réduction d'un montant de 100 000 \$ sera appliquée, sur un montant total de 1 M 100 \$ que la Direction des immeubles—DI doit appliquer en compression budgétaire. Cette diminution apparaît négligeable si on considère qu'au cours des cinq dernières années, l'augmentation des superficies à entretenir a correspondu à une proportion de 12,35 % des espaces, mais que l'augmentation des coûts d'entretien et de construction a correspondu à une proportion de 16,6 %, et que pour cette période de cinq ans, le budget de la DI a augmenté d'une proportion de 7,9 % (soit une proportion approximative de 1,4 % par année). Le manque à gagner correspond ainsi à une proportion de 21 %, laquelle doit être incluse dans la coupure budgétaire que doit appliquer la DI, alors qu'une proportion de 60 % de ses dépenses sont incompressibles (par exemple, factures d'énergie et contrats de gicleurs). Sur la proportion de 40 % de dépenses compressibles, une proportion de 3 % doit faire l'objet de coupures. Ainsi, une proportion de 7,8 % des dépenses a dû être coupée dans le 40 % restant de budget compressible, soit un montant d'environ 1,1 M \$, occasionnant, entre autres, la diminution des dépenses d'entretien ménager. Des mesures de compression additionnelles ont également été appliquées (par exemple, la patinoire ne sera pas installée, des affichages de postes sont reportés, etc.). Le vice-recteur souligne que la coupure est pour l'année en cours et que le tout sera réévalué pour l'année qui vient.

Revenant à une question présentée par M. Michel Seymour sur la répartition des montants des subventions fédérales et provinciales entre l'Université et les écoles affiliées (procès-verbal de la 497^e séance tenue le 21 avril 2008), le vice-recteur exécutif apporte les précisions suivantes. Au moment de la préparation du budget, le montant de la subvention a été estimé à 20 M 200 \$. La subvention obtenue s'élevant à un montant de 20 M 209 \$, un écart de 9 000 \$ a été observée. Au moment présent, les données relatives à la répartition de la subvention entre l'Université et les écoles affiliées ne sont pas disponibles. Le vice-recteur mentionne qu'il sera possible de préciser ces données une fois que les règles budgétaires auront été annoncées. Il signale qu'il est connu que les secteurs du génie et de l'administration ont reçu des enveloppes protégées.

Se reportant à la première intervention du vice-recteur exécutif, M. Louis Dumont indique que la question qui avait été présentée par M. McFalls portait moins sur le nombre de places disponibles pour le stationnement des vélos que sur la localisation de supports, en ce que celle-ci devrait être répartie entre les différents pavillons.

AU-501-5.1.4

Classements internationaux

AU-501-5.1.4

Cette année encore, deux grands classements internationaux placent l'Université de Montréal, avec ses écoles affiliées l'École Polytechnique et l'École HEC Montréal, parmi les meilleures universités au monde. Le classement du Times Higher Education (THE) place l'Université de Montréal parmi les 100 meilleures universités au monde, tandis que le classement établi par l'université Jiao Tong de Shanghai place l'Université au sein du groupe des 100 à 150 meilleures universités. L'Université reste une des rares universités du monde francophone à figurer à ce niveau dans ces classements et la seule université francophone d'Amérique à compter parmi les meilleures. En outre, l'Université a amélioré sa position. Elle se trouve aujourd'hui au 91^e rang du THE alors qu'elle y était classée en 93^e position l'an dernier. Pour le classement de Shanghai, la progression est encore plus importante, passant de la 151^e place l'an dernier à la 133^e cette année.

AU-501-5.1.5

Relations institutionnelles

AU-501-5.1.5

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, était présent dans le cadre de la Journée nationale du sport et de l'activité physique – Journée ma santé au sommet, à l'Université. Comme l'an dernier, cet événement important a connu un succès retentissant.

AU-501-5.1.6

Projet de loi du MELSQ sur la gouvernance des universités

AU-501-5.1.6

Une rencontre a eu lieu le 2 octobre dernier, entre les présidents des conseils des universités du Québec et la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les universités ont indiqué à la Ministre qu'elles préféreraient que les principes régissant la gouvernance des universités ne soient pas structurés sous la forme d'une loi. Conformément aux recommandations présentées par la CREPUQ, les universités ont fait valoir que dans le cas où un projet de loi serait défini, il conviendrait que celle-ci vienne baliser les grands principes de gouvernance, de manière à ce que chacune des institutions universitaires puisse appliquer cette loi en fonction de sa culture et de sa spécificité propres.

AU-501-5.1.7

Développement et relations avec les diplômés–Mois des diplômés

AU-501-5.1.7

Les diplômés de l'Université de Montréal ont été invités à renouer avec leur *alma mater* à l'occasion du Mois des diplômés. Cette année, Hubert Reeves était l'ambassadeur de cet événement. Plusieurs activités ont été tenues dans ce cadre, dont une conférence réunissant l'honorable Roméo Dallaire et le journaliste François Bugingo, ainsi que le déjeuner humoristique, qui aura lieu ce mercredi, le 29 octobre.

AU-501-5.1.8

Honneurs

AU-501-5.1.8

Le 16 octobre dernier, l'écrivain français J.-M. G. Le Clézio, qui a reçu récemment le prix Nobel de littérature, a participé à une table ronde d'écrivains organisée par le Centre de recherche en littérature canadienne et québécoise de l'Université, en partenariat avec la Bibliothèque nationale.

Le gala de l'Association francophone pour le savoir–ACFAS, tenu le 16 octobre dernier, a récompensé trois professeurs de l'Université et de ses écoles affiliées. Ainsi, le prix Marcel-Vincent 2008, dans la catégorie des sciences sociales, a été attribué à Maurice Tardif, professeur titulaire au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation ; le Prix Urgel-Archambault, qui récompense les chercheurs des sciences physiques et mathématiques, de l'informatique et du génie, a été attribué à James D. Wuest, professeur titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences ; le prix Jacques-Rousseau, qui récompense des chercheurs qui mènent des recherches multidisciplinaires, a été attribué à Pierre Hansen, attaché au Service de l'enseignement des méthodes quantitatives de gestion de l'École HEC Montréal.

AU-501-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-501-5.2

Aucun sujet n'est porté à l'attention de l'Assemblée.

AU-501- 6.

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-501-6

Le président des délibérations indique qu'une question écrite a été transmise, adressée par M. Pierre Trudel au *provost* et vice-recteur–Affaires académiques. Conformément à l'article 7 du *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire*, cette question écrite sera traitée en priorité. Les membres ont reçu copie de la question transmise. Le président des délibérations invite le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques à présenter sa réponse.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques remercie M. Trudel d'avoir pris la peine de transmettre une question complexe, qui porte sur un dossier délicat, et que l'Université a reçu tout en se désolant d'une telle situation. Le *provost* mentionne que la direction du CR-CHUM l'avait préalablement saisi de son intention, et qu'il l'avait alors mis en garde de ne pas procéder dans ce sens; le directeur a tout de même donné suite à son intention. Avant de répondre à la question, le *provost* souhaite contextualiser son intervention en regard d'un message important transmis aux professeurs par le SGPUM, invitant à ne pas commenter ce dossier, puisque le professeur se trouve concerné par une poursuite devant les tribunaux. Se référant au texte de ce message, le *provost* précise que dans ce contexte, ses remarques sont « sans admission de quelque nature que ce soit —dans le cas actuel non pas de la part du SGPUM mais de la part de la direction de l'Université et du professeur concerné—, à l'égard des recours pendant et à venir ». Le *provost* signale que, de ce fait, l'Assemblée doit donc comprendre que ses interventions sur ce dossier resteront parcimonieuses, puisqu'elles pourraient être citées en cour. Le *provost* aborde comme suit sa réponse à la question présentée. Le *provost* explique que le contrat d'affiliation liant l'Université au CR-CHUM se trouve au cœur de la problématique concernée par la question présentée. Ce contrat d'affiliation entre l'Université et le CHUM comporte 13 pages et 21 annexes; les documents ainsi en cause présentent donc une complexité sur le plan juridique. Devant cette complexité, le cas de figure d'un professeur de l'Université qui fait l'objet d'une poursuite par un tiers —le CR-CHUM—apparaît tout à fait inédit, à la connaissance de l'Université, et constitue un précédent auquel l'Université doit faire face et qu'elle se voit dans l'obligation de gérer. Se reportant au dernier paragraphe de la page 1 du document présentant la question de M. Trudel, le *provost* précise que l'Université n'administre pas les montants relatifs aux fonds de recherche; lorsque ces sommes sont administrées par un établissement affilié, celles-ci ne sont aucunement administrées par l'Université, qui n'est alors pas concernée par cette gestion. Le *provost* présente les éléments de réponse en se reportant aux six sous-questions qui sont présentées à la page 2. En réponse à la première sous-question, le *provost* indique que la politique de l'Université ne tolère pas que des poursuites soient intentées par les institutions affiliées contre ses professeurs, mais que lorsqu'un tiers engage une telle poursuite et qu'elle est mise en cause, elle n'a pas d'autre alternative que celle de répondre à la poursuite intentée. En regard de la deuxième sous-question, le *provost* précise que la réponse nécessiterait de demander une opinion juridique; le *provost* préfère s'abstenir de donner une telle opinion, et déclare qu'il ne se prononcera donc pas sur cette question. Par ailleurs, il précise qu'il ne peut être question qu'une quelconque poursuite soit entreprise dans un cas semblable où des fonds de recherche seraient déficitaires à l'Université. En regard de la troisième sous-question, le *provost* réfère à la réponse donnée précédemment à la première sous-question. En regard de la quatrième sous-question, le *provost* précise que, *a priori*, l'impact d'une telle situation n'a pas été évalué dans la mesure où celle-ci constitue un précédent. Les contrats d'affiliation des professeurs et chercheurs œuvrant en milieu hospitalier ou dans un établissement affilié existent depuis toujours, et la situation signalée ici constitue un cas de figure jamais rencontré jusqu'à maintenant; il n'a donc pas été envisagé d'analyser l'impact d'une situation qui apparaissait improbable. En réponse à la sixième sous-question, le *provost* indique que la situation évoquée comporte un caractère inédit et constitue un cas de figure jusque là difficilement envisageable. Cette question établissant un lien entre contrat d'affiliation et le statut professoral, le *provost* estime qu'il y aurait lieu de vérifier si des aspects du statut professoral sont réellement mis en cause —ce qu'il ne croit pas car un tel lien vient dénaturer le statut professoral. Cet aspect de la question revenant à émettre une opinion juridique, le *provost* ne se prononcera pas. En regard de la cinquième sous-question, le *provost* estime que celle-ci constitue une question de nature juridique en regard de laquelle, dans les circonstances, il s'abstiendra de se prononcer, d'autant que les tribunaux auront à se prononcer sur cette question et que l'Université aura ainsi l'occasion de faire valoir son opinion.

De manière complémentaire à la question présentée et aux réponses apportées, M. Pierre Trudel informe l'Assemblée de son intention de déposer une proposition; M. Trudel a apporté des copies

imprimées de la proposition, et celles-ci sont distribuées en séance. M. Trudel résume la teneur de sa proposition, visant à demander qu'un mandat soit confié au Comité du statut du corps professoral afin d'examiner les contrats d'affiliation liant l'Université aux établissements de santé et de faire rapport sur les dispositions de ces contrats qui concernent le statut des professeurs de l'Université.

Le président des délibérations invite M. Trudel à saisir le Comité de l'ordre du jour de la proposition qu'il souhaite présenter, proposition étant appuyée, afin que le Comité examine l'opportunité d'inscrire un point sur ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'Assemblée. La secrétaire générale indique que le document déposé sera transmis au Comité de l'ordre du jour. M. Trudel convient de cette modalité.

Mme Louise Larivière présente une question sur la nouvelle clinique médicale de l'Université. Elle demande si les patients de cette clinique qui ne sont pas étudiants ou employés de l'Université pourront continuer de la fréquenter ou s'ils devront s'adresser à d'autres cliniques, et si les diplômés qui ne seront pas étudiants ni employés de l'Université seront acceptés.

Le vice-recteur exécutif précise qu'il n'a pas été question d'établir une nouvelle clinique médicale. Il explique qu'en regard de ce service, on a constaté que, par leur cotisation, les étudiants assuraient la totalité des frais relatifs à la clinique, et qu'il y avait donc lieu de réduire la proportion des clientèles de la clinique autres que les étudiants. Il a ainsi paru préférable que les étudiants bénéficient de ce service à partir de la cotisation qu'ils défraient, et que l'Université défraie la portion des frais liée aux employés de l'Université. Les personnes extérieures à l'Université devront préférablement s'adresser à d'autres services (cliniques ou CLSC). Sur la question relative aux autres patients que les étudiants et employés et aux diplômés, le vice-recteur indique qu'il sera envisageable d'accommoder les anciens employés déjà suivis à la clinique. Il reste par ailleurs nécessaire de diminuer le volume actuel de la clientèle extérieure, qui atteint un nombre de 2 500 personnes, afin d'assurer l'équité de ce service envers les étudiants, en premier lieu, et les employés. Mme Larivière revenant sur la question qu'elle a présentée, le vice-recteur précise la réponse qu'il a apportée, en indiquant que les patients n'appartenant pas à la communauté universitaire devront être desservis ailleurs, la clinique médicale de l'Université n'étant pas en mesure de recevoir un tel volume et devant répondre en premier lieu aux étudiants et employés de l'Université.

M. Samir Saul présente une question sur les conventions collectives signées avec les étudiants salariés de l'Université. M. Saul se réjouit de l'établissement de ces conventions, ainsi que des augmentations de salaire qui les accompagnent. Par ailleurs, l'application des augmentations salariales représenteront un impact pour les chercheurs recevant une subvention et qui engagent des auxiliaires de recherche, et pour les unités qui engagent des auxiliaires d'enseignement. M. Saul fait ainsi état d'information à l'effet que cela entraînera la diminution du nombre de ces employés. La question présentée par M. Saul comporte deux volets, demandant si l'Université, en tant que signataire de la convention collective, a prévu des mesures afin d'assurer que le nombre d'heures travaillées par les auxiliaires de recherche corresponde au nombre d'heures prévues par la subvention de recherche, et afin d'assurer que des montants soient versées aux unités qui assument l'engagement des auxiliaires d'enseignement.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques précise que l'augmentation de la rémunération prévue par la convention collective demeure concurrentielle avec celle accordée par les autres universités de recherche au Québec. Le *provost* estime que les modalités prévues dans la convention collective n'exerceront pas d'impacts significatifs sur le fonctionnement des unités académiques. Dans le cas des auxiliaires d'enseignement, la situation peut varier d'une unité à une autre, mais aucun impact significatif n'est à prévoir. Dans le cas des auxiliaires de recherche, un impact pourrait être observé sur le nombre d'heures. Toutefois, on doit tenir compte du fait que le nombre d'heures évalué dans le cadre d'une demande de subvention de recherche doit habituellement être ajusté en fonction du nombre d'heures finalement attribué. Considérant les nouveaux taux qui ont été définis, cette situation ne devrait avoir cours que pour cette année.

Mme Hélène Lebel présente une question sur le budget relatif à l'entretien ménager. En regard des explications apportées par le vice-recteur exécutif, Mme Lebel dit comprendre les efforts qui ont été mis en œuvre. Par ailleurs, elle dit partager l'avis présenté par M. Louis Dumont, sur le fait que l'entretien ménager reste un service qu'il est essentiel de maintenir. Considérant les précisions apportées par le vice-recteur exécutif sur les coupures effectuées à la Direction des immeubles, Mme Lebel s'informe de la possibilité de revoir les façons de faire (par exemple, utiliser un aspirateur plutôt qu'un balai), et d'optimiser cet aspect par des moyens autres que des coupures. Mme Lebel observe qu'il n'apparaît pas normal de diminuer les services d'entretien ménager dans un contexte où on veut promouvoir la santé des membres de la communauté.

Le vice-recteur exécutif reçoit le commentaire présenté par Mme Lebel. Par ailleurs, il rappelle que l'Université reçoit le budget d'entretien le plus petit au m² à entretenir. Le vice-recteur convient de la possibilité de revoir les modalités, mais, à terme, des priorités devront être appliquées. Le vice-recteur ajoute qu'il ne considère pas que la situation soit satisfaisante.

Mme Lebel présente une question complémentaire. Elle demande que l'application des coupures soit effectuée de manière équitable. Elle illustre ce commentaire par le fait qu'elle a été informée que l'entretien ménager de certains lieux –dont la Faculté de médecine dentaire, ou certains étages du Pavillon Roger-Gaudry plutôt que d'autres– est considéré en priorité. Mme Lebel demande que les mesures relatives à l'entretien ménager soient appliquées de la même manière pour tous.

Se reportant à la question écrite présentée par M. Pierre Trudel, M. Jean Wilkins mentionne qu'il y a environ 15 mois, il avait été avisé par la direction du CR-CHUM de la situation de trois professeurs PTG dont le fonds de recherche présentait un déficit considérable —de l'ordre de 400 000 \$ ou plus. Par la suite, il n'a pas reçu d'autres informations. M. Wilkins demande si le *provost* a été informé d'autres cas que celui présenté dans la question de M. Trudel. M. Wilkins mentionne que ce cas ne serait pas unique. Il précise qu'au moment où il a reçu cette information, il avait compris que lorsque le nouveau directeur du centre de recherche est entré en poste, il s'est trouvé devant un déficit accumulé d'un montant approximatif de 1 M \$.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique qu'il n'a pas été question d'autres cas que celui signalé. Par ailleurs, il mentionne qu'il y aurait lieu de se poser des questions sur la gestion d'un centre de recherche qui laisserait donner cours à de tels dépassements de budgets.

M. Louis Dumont adresse une question à la secrétaire générale, sur les modalités envisagées afin d'assurer la communication d'informations provenant du Conseil de l'Université. Il signale qu'actuellement, les informations disponibles sur le site présentent un délai de quelques mois.

La secrétaire générale indique que la question de la communication entre ces instances reste une préoccupation de la chancellerie, et que cette question sera discutée prochainement en vue d'en arriver à des résultats.

Mme Claire Durand mentionne qu'en regard de la nouvelle convention collective, elle a été informée qu'une rétroactivité au 1^{er} septembre serait versée aux assistants de recherche, pour tous les contrats signés sous entente. Dans le cas où cette mesure serait appliquée, Mme Durand indique qu'elle se trouverait devant un déficit d'un montant de 500 \$ dans son budget de recherche. Mme Durand demande si cette mesure rétroactive sera effectivement appliquée.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne qu'il va vérifier si cette mesure sera effectivement appliquée.

M. Gilles Lavigne présente une question de privilège. En regard de l'intervention de Mme Hélène Lebel, M. Lavigne souhaite préciser que le coût de l'entretien ménager assuré à la Faculté de médecine dentaire est défrayé par la Faculté et que cette situation ne saurait donc constituer une iniquité.

Mme Marianne Kempeneers demande si, considérant la décision du MELSQ d'éponger le déficit encouru par l'UQAM, la CREPUQ a songé à demander au Ministère d'effacer également le déficit des autres universités.

Le recteur mentionne que la CREPUQ a émis un communiqué dans lequel elle disait comprendre la volonté du Ministère d'alléger le fardeau budgétaire de l'UQUAM. Le communiqué évoquait également la question de la gouvernance des universités.

Mme Diane Labrèche a souhaité intervenir en regard de la question présentée par M. Louis Dumont sur la communication d'informations provenant du Conseil. Mme Labrèche mentionne que cette question a été portée à l'attention des membres du Comité de gouvernance. Elle rappelle qu'elle avait appuyé la demande présentée par M. Dumont au cours de l'année dernière, afin que le Conseil soit saisi de cette question. Mme Labrèche souhaite rassurer les membres de l'Assemblée, et explique que le Conseil se penche sur cette question importante, mais dont l'application apparaît complexe, ce qui explique le délai observé dans la présentation de propositions de modalités. Mme Labrèche réitère son appui à la demande présentée.

Aucune autre question n'étant présentée, l'Assemblée met fin à sa période de questions.

AU-501-7

NOMINATION (ÉLECTION) D'UN MEMBRE AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ
A-21/501^e/707

AU-501-7

Les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature en vue de procéder à l'élection d'un membre au Conseil de l'Université. La secrétaire générale rappelle la procédure d'élection, prévue à l'article 8.01 des statuts.

L'Assemblée procède au scrutin et, au terme d'un premier tour, proclame Mme Thérèse Cabana élue, à la majorité, par 53 voix, membre du Conseil de l'Université.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire nomme Mme Thérèse Cabana membre du Conseil de l'Université, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2012.

L'Assemblée félicite Mme Cabana en applaudissant.

Mme Cabana remercie l'Assemblée pour confiance qu'elle lui accorde en la désignant à ce poste.

Mme Diane Labrèche félicite Mme Cabana pour sa nomination, et lui remet le dossier séance de la prochaine réunion du Conseil, qui aura lieu demain, le 28 octobre.

Ce point étant complété à 15 heures 30, l'Assemblée procède immédiatement à l'étude du point 10.

AU-501-8

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL EN VUE DE LA NOMINATION
D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES ÉTUDES
A-21/501^e/708

AU-501-8

La secrétaire générale présente l'état de question et le projet de résolution relatifs à la recommandation de l'Assemblée au Conseil en vue de la nomination d'un membre à la Commission des études, consignés au document A-21/501^e/708.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et en vertu de l'article 22.01 des Statuts,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer M. Najib Lairini membre de la Commission des études, à titre de représentant des chargés de cours, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2012.

L'Assemblée félicite M. Lairini en applaudissant.

AU-501-9	<u>Comité de nomination de l'Assemblée universitaire</u>	AU-501-9
AU-501-9.1	Avis du Comité sur la nomination du président <u>des délibérations de l'Assemblée universitaire</u> A-21/501 ^e /709	AU-501-9.1

L'Assemblée a reçu l'avis du Comité sur la nomination du président des délibérations de l'Assemblée universitaire, consigné au document A-21/501^e/709. Le recteur a pris acte de cet avis et en a fait état en début de séance.

AU-501-9.2	Recommandations du Comité en vue de la nomination de membres à des comités de l'Assemblée	AU-501-9.2
<hr/>		
A-21/501 ^e /710		

Le président des délibérations donne la parole au président du Comité de nomination. Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques présente les recommandations du Comité relatives à des nominations à des comités de l'Assemblée, consignées au document A-21/501^e/710. Il explique que dans le cas de certains comités –dont le comité d'appel en matière de conflits d'intérêts, lequel ne figure pas dans le rapport, et le Comité d'appel des différends, pour lequel des postes de membre suppléants restent à combler–, le nombre de propositions de candidatures était insuffisant pour combler les postes vacants. Un nouveau processus d'appel de suggestions de candidatures sera engagé prochainement. Par ailleurs, le président indique que dans le cas du Comité de la recherche, le nombre de recommandations indiqué dans le rapport apparaît plus élevé que le nombre de postes à combler; il propose donc à l'Assemblée de reporter les nominations à ce Comité à la prochaine séance.

M. Francis Hogue demande que pour le Comité de la recherche, on procède à la nomination du membre étudiant. L'Assemblée convient de cette modalité.

AU-501-9.2.1	Comité des différends : nomination de deux membres, et d'un membre suppléant au président	AU-501-9.2.1
<hr/>		

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire nomme, au Comité des différends,

- Mme Claire Durand (professeure titulaire au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences), et
- Mme Francine Gratton (vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche à la Faculté des sciences infirmières),
comme membres, et
- M. Patrice Deslauriers (professeur titulaire à la Faculté de droit),
comme membre suppléant au président,

pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2011.

AU-501-9.2.2	Comité d'appel des différends : nomination de deux membres	AU-501-9.2.2
--------------	--	--------------

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire nomme, au Comité d'appel des différends,

- M. Pietro Boglioni (professeur titulaire au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences),
- M. Maxime B. Rhéaume (chargé de cours à la Faculté de droit),

pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2012.

- AU-501-9.2.3 Comité de l'ordre du jour : nomination de quatre membres AU-501-9.2.3
- Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire nomme, au Comité de l'ordre du jour,
- M. Giovanni De Paoli (professeur titulaire à l'École d'architecture et doyen de la Faculté de l'aménagement) [31-05-2010];
 - M. Francis Hogue (étudiant à la Faculté des arts et des sciences) [31-05-2012];
 - M. Pierre Trudel (professeur titulaire à la Faculté de droit) [31-05-2010];
 - M. Jean Wilkins (professeur titulaire au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine) [31-05-2012];
- comme membres, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2012, mais ne dépassant pas leur mandat comme membres à l'Assemblée universitaire.
- AU-501-9.2.4 Comité de la recherche : nomination d'un membre étudiant AU-501-9.2.4
- Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire nomme, au Comité de la recherche, M. Walid Romani (étudiant au Département de littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences) comme membre étudiant, pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2010.
- AU-501-9.2.5 Comité des règlements : nomination d'un membre AU-501-9.2.5
- Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire nomme, au Comité des règlements,
- M. Hugues Parent (professeur agrégé à la Faculté de droit) comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2012.
- AU-501-9.2.6 Comité du statut du corps professoral : nomination d'un membre AU-501-9.2.6
- Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire nomme, au Comité du statut du corps professoral,
- M. Serge Brochu (professeur titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences) comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2012.
- AU-501-9.2.7 Comité du budget de l'Assemblée universitaire : nomination d'un AU-501-9.2.7
membre d'office de l'Assemblée universitaire et d'un membre élu

M. Laval Rioux propose la candidature de M. Najib Lairini dans la catégorie membre élu de l'Assemblée universitaire; la proposition est appuyée. M. Lairini accepte d'être mis en candidature.

Mme Claire Durand présente un point d'ordre. Elle signale que le document portant sur le rapport du Comité de nomination lui apparaît incompréhensible. Elle se demande notamment d'où provient la liste de noms qui figure avant les recommandations. Par ailleurs, elle constate qu'au terme du processus d'appel

de propositions de candidatures, il reste possible de présenter des candidatures en séance. Mme Durand considère qu'il y aurait lieu de revoir ces processus.

Le président des délibérations indique que l'intervention de Mme Durand apparaît, en partie, hors d'ordre. Il explique qu'en regard de la proposition de candidatures, l'Assemblée demeure souveraine, et ses membres ont le droit de proposer des candidatures en séance. Sur la question relative au document de présentation, le président des délibérations donne la parole à la secrétaire générale.

La secrétaire générale explique que le document de présentation a été préparé à partir du modèle utilisé depuis plusieurs années. À sa connaissance, c'est la première fois qu'un tel commentaire est présenté sur la forme de ce document. La secrétaire générale prend note de la remarque présentée.

Mme Durand comprend que l'Assemblée reste souveraine dans ses propositions. Cependant, considérant qu'un processus d'appel de propositions de candidatures a été appliqué et comportait une date limite pour transmettre ses propositions, Mme Durand se demande comment on peut alors justifier la présentation de candidatures en séance.

La secrétaire générale indique que ces modalités sont inscrites à l'article 24 du *Règlement de régie interne* de l'Assemblée.

M. Louis Dumont demande que le Comité de nomination prenne note de l'intervention de Mme Durand et examine cette question en vue de préciser ces éléments du processus.

L'Assemblée procède au scrutin; Mme Thérèse Cabana est élue à la majorité (par 32 voix).

L'Assemblée félicite Mme Cabana en applaudissant.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée universitaire, nomme, au Comité du budget de l'Assemblée universitaire,

- à la majorité, Mme Thérèse Cabana (professeure titulaire au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences), comme membre élue de l'Assemblée universitaire;
- à l'unanimité, Mme Francine Girard (doyenne à la Faculté des sciences infirmières), comme membre d'office de l'Assemblée universitaire;

pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2012.

Après vérification, il est précisé que l'Assemblée a quorum.

AU-501-9.2.8 Comité de la planification : nomination de deux membres
AU-501-9.2.8

Mme Diane Labrèche informe l'Assemblée qu'elle a démissionné de son poste au Comité de la planification, dans la catégorie *b) trois membres nommés par le Conseil*.

Mme Frédérique Gardye propose la candidature de M. Maxime B. Rhéaume; la proposition est appuyée.

M. Rhéaume est absent de la séance; son nom figure toutefois dans la liste des propositions de candidatures.

Le vote se tiendra en fonction des trois candidatures proposées; deux postes étant à combler, l'Assemblée procédera à deux tours de scrutin.

L'Assemblée procède au scrutin.

Au terme d'un premier tour, l'Assemblée élit M. Manuel Crespo, par une majorité de 20 voix.

Au terme d'un second tour, l'Assemblée élit M. Nicolas Descroix, par une majorité de 28 voix.

L'Assemblée félicite les personnes élues en applaudissant.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité, l'Assemblée universitaire nomme, au Comité de la planification,

- M. Manuel Crespo (professeur titulaire à la Faculté des sciences de l'éducation);
- M. Nicolas Descroix (étudiant à la Faculté des arts et des sciences);

comme membres, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2012.

AU-501-10

COMITÉ DE LA PLANIFICATION
- Plan directeur des espaces (suite)
A-21/498^e/694, 694.1, 694.2

AU-501-10

Tel que prévu dans l'ordre du jour, ce point a été traité à 15 heures 30, immédiatement après la délibération AU-501-7.

Le président des délibérations indique qu'au moment où l'Assemblée avait interrompu l'étude de ce point lors de sa 498^e séance tenue le 26 mai dernier, trois personnes avaient demandé la parole, soit Mme Renée Béland, M. Najib Lairini et M. Paul Arminjon. Mme Béland étant absente, le président des délibérations donne la parole à M. Arminjon

M. Paul Arminjon mentionne que le Pavillon André-Aisenstadt avait été financé et conçu pour abriter le Département de mathématiques et de statistique, mais qu'il est également utilisé par d'autres unités, ce qui occasionne une utilisation inadéquate de ce pavillon et limite les activités du Département. M. Arminjon s'informe de ce qui a été envisagé pour corriger cette situation, notamment dans le contexte d'un déménagement possible des départements de sciences vers un nouveau pavillon qui sera peut-être construit sur le site de la Gare de triage. M. Arminjon demande si on procédera alors à une consultation préalable des unités concernées afin de vérifier si elles souhaitent être déplacées ou préfèrent demeurer sur leur emplacement actuel.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification observe que la première partie de l'intervention de M. Arminjon confirme le caractère non fonctionnel du manque d'espace, qui oblige l'Université à redéployer ses activités dans des bâtiments autres que ceux qui avaient été initialement prévus pour des activités données. Le vice-*provost* précise qu'il reste certain que, par le Plan directeur des espaces, le comité *ad hoc* a prévu le déplacement, en un bloc cohérent, d'unités du campus principal vers le site de la Gare de triage d'Outremont. Ce premier bloc sera constitué de l'ensemble des départements de sciences de la Faculté des arts et des sciences. En regard de ce projet, le vice-*provost* indique qu'une consultation a eu lieu dans le cadre du processus de préparation du plan directeur, notamment au niveau de la phase 2, lors de laquelle les Facultés sont venues exprimer leurs besoins; dans le cas de la Faculté des arts et des sciences, un mémoire a été déposé dans ce cadre, et la consultation a été effectuée à travers les mécanismes que le comité *ad hoc* avait mis en place. On peut estimer que la Faculté est à même de connaître les besoins de chacune de ses unités, et considérer que le mécanisme de consultation a effectivement été appliqué. Le vice-*provost* précise que la préparation du plan fonctionnel et technique de la part de la Direction des immeubles nécessite la mise en place d'une concertation de tous instants avec la Faculté et ses départements, tant de leurs directions que de leurs constituantes. Le vice-*provost* rappelle que le plan fonctionnel et technique est établi à partir de l'expression des besoins des utilisateurs, et que le projet défini est validé avec ceux-ci au cours de son élaboration. Le vice-*provost* explique qu'à cette étape, le plan fonctionnel et technique est en cours de préparation. Les consultations afférentes à la préparation de ce plan vont donc se poursuivre, et les principaux utilisateurs concernés seront informés du contenu du plan et pourront faire connaître leur avis en regard du plan proposé. Par ailleurs, le vice-*provost* mentionne que des arbitrages et des choix devront être effectués à partir des opinions et des avis qui auront été exprimés.

M. Najib Lairini présentant une demande afin de céder son droit de parole à Mme Frédérique Gardye, le président des délibérations indique qu'il ne peut accéder à cette demande. M. Lairini passe son tour de parole.

Ayant des contraintes de temps mais souhaitant présenter une intervention à l'étape de l'adoption de la proposition, M. Michel Seymour s'informe des modalités selon lesquelles l'Assemblée va poursuivre l'étude de ce point. Principalement, il demande si à la suite de cette période de discussion générale, la période prévue pour l'adoption de la proposition relative au Plan directeur des espaces permettra aux membres de présenter des interventions.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification rappelle que lors de la séance du 26 mai dernier, l'Assemblée avait d'abord reçu le projet de Plan directeur des espaces ainsi que la résolution du Comité de la planification, qui, après avoir entériné ce plan, en recommande l'adoption par l'Assemblée et par le Conseil. Dans ce cadre, l'Assemblée avait convenu que, dans un premier temps, des échanges seraient tenus dans le cadre d'une période de discussion générale, et que, dans un deuxième temps, l'Assemblée procéderait à l'étude de la proposition principale, émanant du Comité de la planification. Donc, au terme de la période en cours des droits de parole, l'Assemblée sera invitée à procéder à l'étude de la proposition.

Mme Claire Durand comprend que l'adoption du projet de Plan directeur des espaces signifiera que la répartition des unités sera également adoptée telle qu'elle est définie dans le plan directeur. Mme Durand rappelle que lors de la séance du 26 mai, elle avait présenté deux interventions, l'une portant sur la nécessité d'établir un Centre de la petite enfance—CPE dans le secteur ouest du campus principal, et l'autre portant sur le fait que la répartition proposée allait isoler le Département de sociologie de la FAS des autres départements des sciences sociales. Elle mentionne que la répartition de ces départements dans quatre pavillons différents ne favorisera pas la synergie disciplinaire qui existe entre ces départements. Mme Durand signale qu'après vérification, elle a été informée que la direction du Département de sociologie avait été consultée sur sa localisation, mais qu'à ce moment, elle n'avait pas pris connaissance du fait que ce Département serait finalement le seul département du secteur des sciences sociales qui resterait localisé au Pavillon Lionel-Groulx. Mme Durand réitère que cette situation occasionnera un problème sérieux.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification explique que les propositions définies par le plan directeur ont découlé des échanges tenus avec les Facultés ainsi que des propositions qui ont émané des Facultés. Il précise qu'à l'heure actuelle, le secteur des sciences sociales connaît déjà une certaine dispersion, en regard de la situation actuelle de ces départements; la proposition faite par la Faculté présentait une certaine rationalité que le comité *ad hoc* a reconnue apte à améliorer la situation. C'est la raison pour laquelle cette proposition a été conservée dans le plan directeur.

Mme Durand indique qu'elle n'avait pas été informée de ces éléments lorsqu'elle a présenté cette question lors d'une séance antérieure. Elle estime cependant que la répartition proposée apparaîtra problématique en regard de la synergie recherchée entre ces départements, et que des représentations seront effectuées en faveur d'une autre solution. Mme Durand comprend que les décisions relatives au plan directeur nécessitent d'opérer des choix et des arbitrages. Par ailleurs, elle rappelle qu'elle s'était informée de la possibilité d'adapter le plan proposé par des changements qui paraîtraient mieux appropriés, et la réponse avait été affirmative. Mme Durand comprend qu'il reste possible de proposer certaines adaptations et améliorations au plan.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification explique que le comité *ad hoc* a cherché à définir une adéquation entre les souhaits exprimés par les unités et les espaces disponibles. Par ailleurs, un plan fonctionnel et technique reste à définir pour chaque pavillon, en vue de la validation des propositions du plan directeur; dans ce cadre, on pourra, par exemple, vérifier si les répartitions proposées doivent être revues, et si des alternatives présentent une réelle valeur ajoutée, etc. De ce fait, on doit considérer que le plan directeur propose les principales balises et fondements relatifs au développement des espaces, et ne veut pas constituer un plan définitif et contraignant. Aussi, le plan directeur devra être complété par le plan fonctionnel et technique, et c'est dans le cadre de la définition d'un tel plan que des alternatives pourraient être considérées et évaluées. Mais dans un premier temps, il importait de déterminer le cadre conceptuel général pour le développement des espaces, auquel correspond le plan directeur.

M. Louis Dumont présente des remarques sur le document de présentation. À la page 22, le tableau de l'échéancier des travaux devra être corrigé afin que les échéances indiquées correspondent à la

réalité. Ainsi, la date prévue pour la phase 1-0 du site Outremont, dont le début des travaux est indiqué pour 2009-2010, devra être modifiée en tenant compte de la disponibilité des financements. L'engagement financier de la Ville de Montréal étant étalé sur une période de trois ans, cette phase ne pourra commencer qu'en 2011-2012 ou en 2012-2013.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification convient que cette phase des travaux doit effectivement être décalée d'au moins une année.

M. Dumont demande si cette correction pourra être signalée au Conseil.

Le vice-*provost* répond par l'affirmative.

Se reportant à un passage de la page 24 du document, dans lequel le comité présente l'opportunité de situer le complexe des sciences à Outremont, M. Dumont observe que l'affirmation du comité quant à la situation du complexe des sciences s'apparente davantage à un vœu qu'à une démonstration dans laquelle il aurait clairement identifié les avantages et les inconvénients de ce projet. M. Dumont mentionne, par exemple, que la situation de ce complexe à Outremont aura pour effet de limiter les liens entre les différents collaborateurs. Il demande s'il n'y aurait pas lieu de préciser cette affirmation du comité.

Pour avoir connu le déménagement de l'École d'optométrie dans des locaux mieux adaptés aux activités de cette école, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification estime que les avantages de situer le complexe des sciences dans des locaux adaptés à ses besoins restent avérés, notamment par la valeur ajoutée que représentera la disponibilité d'un espace moderne et approprié. Les avantages qui en découleront apparaissent ainsi supérieurs aux inconvénients qui pourraient découler de la localisation physique du pavillon.

Mme Frédérique Gardye présente une question en lien avec la situation des chargés de cours, qui représentent un nombre important de personnes (environ 2 500) qui ne disposent pas nécessairement d'une localisation fixe. Considérant les estimations du MELSQ sur les besoins en espaces de l'Université, et considérant les travaux de deux comités paritaires mis en place (en juin 2006 et en mai 2009) sur les besoins et les priorités des unités, Mme Gardye demande si les besoins identifiés par le plan directeur recevront la garantie d'être pris en compte.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification précise que le comité *ad hoc* est resté sensible aux problématiques en matière d'espaces rencontrées par certaines composantes de la communauté universitaire, qu'il s'agisse des étudiants gradués ou des chargés de cours ou de clinique. Il apparaît clair qu'à l'heure actuelle, tous les besoins —au demeurant légitimes— de ces deux catégories ne peuvent être satisfaits. Aussi, le travail de comités paritaires permettra d'effectuer la recension des besoins, et ceux-ci pourront être pris en considération à travers le plan fonctionnel et technique.

Mme Marianne Kempeneers dit comprendre l'urgence de se doter d'un plan directeur, notamment en regard de la situation difficile des départements des sciences. Considérant le délai dans le financement du site Outremont, Mme Kempeneers demande si le choix de ce site demeure le meilleur choix pour localiser le pavillon des sciences. Relativement à l'adoption du plan directeur, Mme Kempeneers s'informe de la possibilité de voter sur ce rapport en fonction de ses différents volets plutôt que de voter en bloc sur le document. Cette modalité permettrait, par exemple, de donner à l'Assemblée le temps nécessaire pour examiner certains aspects périphériques du document.

Sur la première question présentée par Mme Kempeneers, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification signale que la priorité d'établir un pavillon des sciences a été reconnue, et que le développement d'un tel projet devra composer constamment avec les divers délais évoqués. Par ailleurs, l'utilisation du site Outremont présente des délais acceptables, d'autant que des sources de financement pour l'aménagement du site sont déjà disponibles. En regard de la deuxième question, le vice-*provost* conçoit mal que l'on puisse voter par sections sur le plan directeur, ce plan voulant en premier lieu rendre compte de la globalité de la vision de l'Université quant à son développement physique. Il explique que selon les propositions du plan, la phase la plus rapprochée porte, certes, sur la construction du pavillon des sciences sur le site Outremont et implique la définition d'un plan fonctionnel et technique, mais le plan définit aussi les grandes orientations du développement en termes d'espaces. Le plan directeur couvre donc une période prolongée, de plus de dix ans, pour laquelle il propose une vision globale de ce développement, qu'il adresse tant à la communauté, aux interlocuteurs gouvernementaux, ou aux donateurs, qui veulent connaître l'orientation des développements envisagés par l'institution. Le vice-*provost* explique que l'on doit donc considérer le plan directeur des espaces

comme un tout, et l'adopter dans la mesure où on sait que les plans fonctionnels et techniques pourront autoriser une réorientation ponctuelle dans le cadre de la définition de ces plans.

Le vice-recteur exécutif rappelle que le plan directeur des espaces constitue un élément stratégique dans les échanges qu'il a avec les instances ministérielles et municipales. Il importe que l'Université dispose d'un outil qui traduise clairement l'idée qu'elle se fait de son développement, considérant l'importance du déficit d'espace de l'institution.

M. Gérard Boismenu observe que le plan directeur constitue un document qui trace l'orientation générale du développement envisagé par l'institution. Dans cette perspective, ce document va accompagner l'Université dans la réalisation de ces développements. Selon que de nouvelles variables se présenteront, le plan directeur pourra être resitué en conformité avec ces nouvelles réalités.

Aucune autre intervention n'étant demandée, l'Assemblée met fin à sa période de discussion générale.

Le vice-provost et vice-recteur—Planification donne lecture de la recommandation du Comité de la planification, consignée au document A-21/498^e/694, et se lisant comme suit : « Le Comité de la planification adopte le plan directeur des espaces [...], et recommande à l'Assemblée universitaire et au Conseil de l'Université l'approbation du plan directeur des espaces ».

M. Michel Seymour mentionne que s'il trace un bilan de la démarche relative à la définition du plan directeur des espaces, amorcée depuis quelques années, il apparaît clairement que de l'information a été diffusée sur ce projet, alors que les démarches de consultation apparaissent moins évidentes. Dans le cadre de la transmission d'éléments d'information ou de précisions sur le plan directeur, la communauté universitaire n'a pas reçu d'information sur des scénarios alternatifs –lesquels étaient habituellement rejetés. Dans ce contexte, il apparaît donc difficile de se prononcer sur le plan directeur. M. Seymour indique qu'à la lumière des lectures qu'il a faites sur ce projet, il ne se trouve pas en mesure de déterminer si le plan directeur propose les meilleures solutions –comparativement à des scénarios alternatifs qui ont été envisagés. M. Seymour conclut en disant qu'il ne se considère pas prêt à se prononcer en regard du plan directeur.

M. Louis Dumont indique qu'il votera contre le projet de plan directeur, pour diverses raisons. Premièrement, il estime que les vérifications nécessaires n'ont pas été faites afin de vérifier les impacts possibles de l'éclatement et de la dispersion du corps professoral sur deux campus; à cet égard, il mentionne, pour exemple, l'expérience peu concluante de la University of British Columbia–UBC. Deuxièmement, M. Dumont considère que le premier volet du plan directeur de déplacer le pavillon des sciences sur le site Outremont constitue le pire des scénarios envisagés. Par exemple, les membres de la communauté ont reçu peu d'éléments d'information sur les inconvénients liés à la circulation ferroviaire ou sur les conséquences de la présence de champs magnétiques sur les équipements et installations. Troisièmement, M. Dumont signale que l'on devrait davantage tenir compte des coûts inhérents aux délais dans l'attribution des financements attendus, ainsi que des coûts de location qui seront encourus dans l'attente de la construction des pavillons. M. Dumont estime que l'on devrait examiner à nouveau l'option relative au développement du campus principal, mentionnant que la décision de rejeter cette option a été fondée uniquement sur un avis d'un fonctionnaire transmis par lettre.

Considérant l'intervention du vice-provost et vice-recteur—Planification sur le plan directeur, Mme Claire Durand s'interroge sur la possibilité que l'approbation du plan directeur tel que présenté aujourd'hui ferait en sorte que les propositions et remarques qu'elle a présentées ne seraient finalement pas prises en compte. Par exemple, l'établissement d'un CPE dans le secteur ouest du campus ne semble pas prévu dans le plan directeur. Mme Durand s'informe de la possibilité que dans le cadre de l'adoption du plan directeur, une remarque soit ajoutée sur les besoins relatifs à l'implantation d'un CPE dans le secteur ouest, et sur la nécessité de préserver la synergie entre les départements du secteur des sciences sociales en regard de leur localisation.

Le vice-provost et vice-recteur—Planification observe que les membres de l'Assemblée ont tous à cœur le développement de leur institution. La présentation du plan directeur fait la démonstration que sa mise en œuvre sera suivie et accompagnée de plans fonctionnels et techniques, et que les suggestions présentées pourront être prises en compte dans le cadre de la définition de ces plans, sans par ailleurs altérer l'esprit du plan directeur. La secrétaire générale signale que les remarques présentées par Mme Durand seront notées au procès-verbal.

M. Paul Arminjon se demande si le fait de procéder immédiatement au vote sur le plan directeur et d'engager ainsi l'Université pour plusieurs années à venir ne se pose pas à l'encontre de la réponse que lui a apportée précédemment le vice-*provost*. Considérant que toutes les analyses n'ont pas été complétées, et que la décision d'adopter le plan directeur risque d'occasionner des conséquences négatives pour l'Université, M. Arminjon ne se voit pas en mesure de prendre une décision sur cette question.

M. Arminjon propose de reporter le vote sur le plan directeur des espaces. La proposition de report est appuyée.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques rappelle que le dossier relatif au plan directeur des espaces a été développé durant plusieurs années. Il précise que l'Assemblée a été saisie du projet de plan directeur au printemps dernier, et qu'afin de permettre des discussions sereines et des consultations, l'étude du projet avait alors été reportée en septembre 2008. Le *provost* indique qu'il s'opposera à la proposition de report. Notamment, plusieurs instances décisionnelles sont dans l'attente de ce plan, dont le Conseil et le Ministère. De plus, le projet relatif au pavillon des sciences et la définition de solutions en regard des problèmes d'espaces sur le campus restent prioritaires. Considérant les nombreuses consultations tenues, le *provost* estime qu'il est temps de prendre une décision en regard de ce dossier, et de permettre aux unités, plus particulièrement aux départements des sciences, de disposer d'installations et de locaux pouvant leur assurer les conditions minimales en regard de leurs besoins d'espaces. Reporter à nouveau cette décision n'apportera pas de valeur ajoutée aux avis et aux positions présentées.

M. Gérard Boismenu mentionne qu'il ne paraîtra pas approprié de reporter la décision concernant le plan directeur. Il explique que comme doyen mais également comme professeur, il a eu l'occasion de constater les conditions déplorables des espaces occupés par les départements de sciences. M. Boismenu estime que l'Université ne peut pas se permettre de reporter une décision portant sur un projet qui permettra de définir des lieux de travail, de formation et de recherche qui soient adaptés à la qualité des départements. En plus de la question de la qualité, celle de la compétitivité doit également être prise en compte. Dans le cas des départements des sciences humaines et sociales, M. Boismenu rappelle qu'il sera important d'assurer un redéploiement adéquat de ces départements. Il apparaît donc important de procéder rapidement à l'adoption du plan directeur des espaces.

Le vice-recteur exécutif énonce différentes raisons pour lesquelles il apparaît important de doter l'Université d'un plan directeur des espaces, dans les meilleurs délais. Il évoque d'abord des raisons de sécurité de certains espaces actuels. La crédibilité de l'institution est également concernée, notamment auprès du MELS, auquel l'Université doit présenter un plan de développement en regard des besoins d'espaces que le MELS et le vérificateur général reconnaissent et dont souffre toute la communauté universitaire. Des raisons de cohérence doivent également être considérées, quant à la disponibilité de locaux appropriés, ainsi que des raisons de compétitivité. Considérant que l'esprit selon lequel le plan directeur a été défini a été expliqué dans la présentation qui en a été faite, le vice-recteur se dit opposé à la proposition de report, et estime qu'il n'y a pas lieu de refuser de poursuivre l'avancement de ce dossier. Relativement aux inquiétudes et préoccupations présentées, le vice-recteur veut rassurer les membres de l'Assemblée sur le fait que l'adoption du plan directeur constituera le point de départ de la mise en œuvre d'un outil essentiel de développement, mais un outil que l'on a voulu évolutif et adaptable.

Mme Hélène Lebel signale qu'en ce qui concerne le Département de chimie auquel elle est rattachée, il apparaît urgent d'adopter le plan directeur et de mettre en œuvre ces développements, notamment dans la mesure où les conditions des locaux et des installations de ce Département peuvent présenter des risques. Elle demande à l'Assemblée de ne pas retarder davantage l'adoption du plan directeur.

M. Jean Sirois signale que le projet du pavillon des sciences a été envisagé depuis quelques années. Il observe que l'urgence de la situation des départements de sciences a été reconnue et démontrée, tout comme il a été démontré que le plan directeur constituera principalement un outil que l'on a voulu adaptable. M. Sirois informe l'Assemblée qu'il votera contre la proposition de report.

M. Giovanni de Paoli indique qu'il s'opposera à la proposition de report. Il explique qu'à titre de professeur, d'architecte et de membre du comité *ad hoc*, il a suivi le développement du plan directeur. Il signale que le comité a été sensibilisé aux problématiques qui ont été signalées à l'Assemblée. Il souligne par ailleurs l'urgence pour l'Université de se doter d'un plan directeur des espaces. M. De Paoli rappelle qu'un plan directeur vise à définir les lignes directrices du développement immobilier, et non pas à déterminer un cadre rigide pour ce développement.

M. Mario Roy demande de procéder au vote immédiat sur la proposition de report. La proposition de procéder au vote immédiat est appuyée, et adoptée à la majorité.

L'Assemblée procède au vote sur la proposition de report, laquelle est rejetée à la majorité.

L'Assemblée revient à la proposition principale sur l'adoption du plan directeur des espaces.

M. Gilles Lavigne signale qu'il a été membre de l'Assemblée en tant que représentant du corps professoral, ainsi que du comité *ad hoc*. Dans ce cadre, il a assisté à un grand nombre de réunions au cours desquelles le comité a analysé les diverses hypothèses qui ont été avancées; il n'y a pas lieu de prétendre que des hypothèses ont été rejetées sans avoir été examinées préalablement. En regard des préoccupations présentées sur l'éclatement du campus, M. Lavigne observe que le campus actuel présente déjà cette caractéristique, notamment par la situation de certaines Facultés –dont la Faculté de médecine vétérinaire ou la Faculté des sciences infirmières– et par le développement de campus régionaux. M. Lavigne dit percevoir ces propos comme une forme de ségrégation qui lui apparaît dérangeante. Par ailleurs, M. Lavigne signale également que l'on ne semble pas tenir compte des impacts découlant de la démolition d'édifices sur le campus, considérant les principes de développement qui ont été mis de l'avant dans le cadre des consultations publiques. M. Lavigne se dit favorable à l'adoption du plan directeur, considérant notamment son caractère évolutif. Sur le projet de développer le site de la Gare de triage d'Outremont, M. Lavigne se dit favorable à cette option, mais s'explique mal pourquoi le coût des travaux de revitalisation du site n'est pas défrayé par le Canadien Pacifique.

M. Gérard Boismenu estime important de signaler que dans le cas des départements de sciences, et malgré la qualité de leurs activités, la piètre condition des espaces dont ils disposent ne leur permettrait de répondre aux exigences d'un processus d'agrément, si ces unités avaient à se plier à une telle exigence. Il mentionne que sa qualité de doyen de la FAS ne l'empêche pas de se solidariser avec ses collègues professeurs en regard de leur droit de disposer d'espaces adéquats. M. Boismenu signale que la situation actuelle des espaces porte préjudice aux activités de formation et de recherche, bien que malgré cette situation, les départements des sciences humaines et sociales présentent des retombées importantes. M. Boismenu estime que le plan directeur qui est proposé reste le meilleur plan dont l'Université peut se doter en regard des espaces dont elle dispose à ce moment. Il conviendrait de ne pas revenir sur des éléments qui ont été discutés antérieurement, et de passer à l'étape de la décision.

Le vice-recteur–Recherche partage les avis présentés par MM. De Paoli et Lavigne, et dit appuyer le plan directeur proposé. Si, au départ, l'idée de développer le campus sur deux sites distincts ne constituait pas un premier choix, le vice-recteur observe que la situation du campus actuel ne permet pas d'effectuer les développements nécessaires pour répondre à ses besoins en espaces. Sur la situation des départements de sciences –et plus particulièrement celle du Département de chimie qui a été évoquée précédemment par Mme Lebel–, le vice-recteur mentionne que des risques existent effectivement, mais que des mesures sont appliquées afin de réduire ces risques; toutefois, on ne pourra pas ainsi pallier indéfiniment cette situation. Se reportant à la première intervention de M. Arminjon, le vice-recteur souligne que les départements des sciences de la FAS constituent un ensemble et doivent cohabiter. En regard de l'intervention de M. Dumont sur les points techniques des impacts possibles des vibrations et des champs magnétiques sur les installations, le vice-recteur indique que les vérifications effectuées ont montré que les problèmes qui pourraient en découler restent d'un niveau négligeable et contrôlable.

M. Samir Saul souhaite présenter une intervention. Auparavant, il estime nécessaire de réagir à l'ambiance actuelle de la discussion, laquelle lui semble surenchérir le fait que l'Université doit nécessairement établir un pavillon des sciences de manière immédiate, et sur le fait que, pour cette raison, on doit voter en faveur du Plan directeur. M. Saul constate que l'Assemblée s'entend pour dire que le besoin de disposer rapidement d'un pavillon des sciences est réel. M. Saul estime que pour cette raison, il lui apparaît préférable de chercher un espace pour ce pavillon sur le campus actuel, et non sur le site de la Gare de triage d'Outremont, notamment parce que ce site ne sera pas disponible avant trois ou quatre années, entre autres en raison des travaux de décontamination. L'effet de répétition sur le fait que le besoin d'un pavillon des sciences détermine un vote favorable en regard du Plan directeur lui apparaît comme un syllogisme non fondé. M. Saul précise que le sens de son intervention est de souligner qu'à l'heure de prendre une décision aussi déterminante en regard du Plan directeur –pour lequel certains disent que des consultations ont été tenues et d'autres disent que les démarches ont été d'ordre informatif– l'Assemblée se trouve dans la situation de législateurs invités à adopter une loi dont on leur a fait valoir les mérites. M. Saul invite l'Assemblée à considérer que la décision qu'elle va

prendre doit l'être en fonction d'un cadre général de développement des espaces, et non sur des détails. M. Saul présente comme suit l'économie de la proposition sur laquelle l'Assemblée devra se prononcer, économie reposant sur la prémisse que l'Université doit disposer d'un deuxième campus. En tant que membre de l'Assemblée qui devra se prononcer sur cette proposition, M. Saul souhaite rappeler que le site de la Gare de triage a d'abord été envisagé dans le cadre de l'établissement du CHUM. Ce site n'ayant pas été retenu, le site de la Gare de triage a été repris pour le projet relatif au développement d'un deuxième campus pour l'Université. La proposition de développer un campus sur ce site lui apparaît donc dictée par le hasard, et improvisée. Cette proposition oblige également à abandonner le plan de développement de l'administration précédente, qui prévoyait l'utilisation des espaces disponibles sur le site Mont-Royal, notamment par l'acquisition du Pavillon 1420, Mont-Royal. M. Saul estime donc que la proposition de développer un deuxième campus sur le site de la Gare de triage a été imposée par les circonstances. M. Saul précise que le site de la Gare de triage présente une superficie beaucoup plus grande que celle nécessaire pour répondre aux besoins d'espace de l'Université. Cela signifie que l'Université devra louer ou vendre des espaces. M. Saul explique que cette perspective lui fait craindre un scénario semblable à celui qu'a connu une autre institution universitaire, et dit craindre que ce développement ne donne lieu à un « deuxième îlot Voyageur ». M. Saul estime que l'Assemblée ne souhaite pas exposer son institution à un tel danger. Considérant un tel danger, M. Saul dit ne pas se trouver dans une position lui permettant d'assumer sa responsabilité en regard de l'approbation de Plan directeur.

S'adressant à M. Saul, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques observe que ses propos se rapprochent du procès d'intentions. Le *provost* s'enquiert des fondements de l'avis de M. Saul sur le fait que le plan directeur présenté aujourd'hui s'apparenterait aux manœuvres qui ont conduit à la situation de l'UQAM dans le projet de l'îlot Voyageur. Il demande donc à M. Saul d'étayer ses propos en ce sens, ou de les retirer.

M. Saul se reporte aux chiffres relatifs aux besoins d'espace identifiés pour l'Université, et s'informe de l'usage que l'institution fera des espaces qui resteront disponibles sur le site Outremont, acquis par l'Université. Les membres de l'Assemblée qui doivent voter font ainsi face à cette responsabilité en regard de l'utilisation des espaces. M. Saul précise que son intervention part de son sentiment d'attachement à cette institution, et du sentiment de responsabilité des membres de l'Assemblée quant à l'avenir de cette institution. M. Saul indique qu'ainsi définie, son intervention veut porter sur l'orientation générale qu'il perçoit du projet de développement proposé par le Plan directeur. M. Saul souhaite que les commentaires qu'il a présentés aujourd'hui à l'Assemblée soient transmis au Conseil de l'Université.

M. Mario Roy propose de procéder au vote immédiat sur la proposition principale: la proposition est appuyée.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification donne à nouveau lecture de la proposition principale.

La proposition principale est adoptée, à la majorité.

L'Assemblée souligne l'adoption du plan directeur des espaces en applaudissant.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité, et sur recommandation du Comité de la planification,

l'Assemblée universitaire approuve le Plan directeur des espaces, conformément aux documents A-21/498e/694, A-21/498e/694.1 et A-21/498e/694.2.

L'Assemblée reprend l'étude des points inscrits à l'ordre du jour à partir du point 8.

Après avoir complété l'étude des points 8 et 9, et considérant l'heure tardive, l'Assemblée, sur proposition dûment faite et appuyée, convient de mettre fin à sa séance et de reporter à la prochaine séance l'étude des sujets inscrits aux points 11 à 14.

AU-501-11

PROCHAINE SÉANCE

AU-501-11

La prochaine séance aura lieu le lundi 24 novembre, à 14 heures.

AU-501-12

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-501-12

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de lever sa séance.

La séance est levée à 17 heures 20.

Adopté le 24 novembre 2008 – Délibération AU-502-2.2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier